

de l'année mil neuf cent quatre. laissant un héritier, la nommée Tachianahina qui s'est présentée déclarer renoncer aux droits qu'elle avait à prétendre sur la dite terre, Maehua.

La réclamante ne pouvant pas de titre, nous avons procédé à l'interrogatoire en vue d'une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre appartenait depuis longtemps au sieur Quatetua, qui est décédé et a laissé pour lui succéder le sieur Kéke, le sieur Tachianahina, qui s'est présentée abandonner la dite terre au sieur Kéke. Par ces motifs.

Ordonne
La terre, Maehua, sis à Romarave, ci-dessus désignée, appartient au nomme Kéke.

Fait à Omoa, le sept avril mil neuf cent cinq
Les membres de la Commission

[Signature]

Approuvé
No 1371

No 1518

No 1371 des Enquêtes

Déclaration - Revendication du nomme Kéke, jeune cultivateur, domicilié à Romarave.

Le nomme Kéke, s'est présenté à jour vingt huit mai mil neuf cent cinq, et a revendiqué la terre "Tepaha" sis à Romarave, d'une contenance de vingt deux ares, trois cent deux centiares, plantée de maïs, etc., borné au nord par Rouhou, au sud par Kousouini, à l'Est par la montagne, à l'ouest par Téchouhina, qui avait été réclamée par le sieur Quatetua, décédé, douze heures de l'année mil neuf cent quatre, laissant un héritier, la nommée Tachianahina, qui s'est présentée, déclarer renoncer aux droits qu'elle avait à prétendre sur la dite terre Tepaha.

La réclamante ne pouvant pas de titre, nous avons procédé à l'interrogatoire en vue d'une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre appartenait depuis longtemps au sieur Quatetua, décédé, laissant pour lui succéder le sieur Kéke, le sieur Tachianahina, qui s'est présentée abandonner la dite terre au sieur Kéke. Par ces motifs.

Ordonne
La terre, Tepaha, sis à Romarave, ci-dessus désignée, appartient au nomme Kéke.

Fait à Omoa, le sept avril mil neuf cent cinq
Les membres de la Commission

[Signature]

Approuvé
No 1372

No 1519

No 1372 des Enquêtes

Déclaration - Revendication du nomme Kachiatetua, cultivateur, domicilié à Romarave.

Le nomme Quatetua, mandataire verbal au nomme Kachiatetua